

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Il convient de tenir compte, ne fût-ce que comme
renseignements, des nouvelles qu'enregistre l'*Indé-
pendance belge*.

Cette feuille annonce que le comte Arese ar-
rive à Paris porteur de l'acte qui livre définitive-
ment la Savoie et Nice au gouvernement français.
D'ailleurs, d'après le même journal, il se confir-
merait qu'il n'y aura point de vote préalable pour
la cession des deux provinces.

Le même journal confirme le fait annoncé par lui
d'une mise en demeure, adressée par le gouverne-
ment de l'Empereur au roi de Piémont, de ne point
procéder immédiatement à l'annexion de la Roma-
gne en vertu du vote de cette province.

Cette énergique invitation aurait été appuyée sur
l'éventualité de l'ordre définitif renouvelé aux trou-
pes françaises de quitter la Lombardie et d'un aban-
don complet de la cause de la Sardaigne qui se trou-
verait alors réduite à ses propres forces vis-à-vis de
l'Autriche.

L'*Indépendance* ajoute que cet envoi de l'Empe-
reur au roi Victor-Emmanuel, conçu d'ailleurs en
termes assez sévères, serait parti le 13 mars. Au
reste, le correspondant de la feuille belge pense que
le roi Victor-Emmanuel ne laisse pas de réfléchir
assez sérieusement aux conséquences de l'excom-
munication que le Saint-Père paraît décidé à lancer
contre lui.

Enfin pour terminer avec les informations de l'*In-
dépendance*, disons qu'elle annonce comme un fait
accompli l'annexion de la Toscane que les troupes
sardes vont occuper, à ce qu'on prétend, la semaine
prochaine.

Nous répétons tout cela, bien entendu, sous tou-
tes réserves et sans y engager notre responsabilité.

Une feuille allemande se prétend en mesure
d'assurer que sous très-peu de jours, des com-
munications du gouvernement français vont être
adressées aux grandes cours de l'Europe, afin de
leur exposer les motifs du gouvernement de l'Em-
pereur relativement à la Savoie et à Nice. Ce jour-

nal se demande si les puissances seront seulement
prévenues ou consultées.

Les télégrammes de Londres nous apportent un
trop court sommaire de la séance dans laquelle les
pairs du royaume ont voté l'adresse à la reine sur le
traité de commerce, pour que nous en puissions
faire même la plus courte analyse.

Mais, comme on devait s'y attendre, après une
discussion assez importante si on en juge par le nom-
bre des membres qui y ont pris part, l'adresse a été
votée.

Le résultat du vote pour les provinces de l'Emi-
lie a été officiellement proclamé par le ministre de
grâce et justice. Sur 529,250 électeurs inscrits,
427,512 ont pris part au vote; 426,006 voix ont de-
mandé l'annexion; 756 désirent le royaume séparé.
750 bulletins ont été annulés.

Un décret du gouvernement toscan porte convo-
cation des collèges électoraux de Toscane au 25 mars
pour élire les députés au parlement.

Une dépêche de Zurich, du 16, confirme ce que
nous avons dit, d'après le *Times*, d'une protesta-
tion du conseil fédéral contre l'annexion de la Sa-
voie. Le gouvernement helvétique se fonde sur ce
que le traité de 1816 ne permet pas la cession de
provinces neutres.

Nous avons annoncé que d'après des renseigne-
ments auxquels nous pensions pouvoir ajouter foi,
des négociations se poursuivaient entre les cours des
Tuileries et de Turin dans le but de laisser à la Tos-
cane son autonomie. Nous lisons dans le *Constitution-
nel* une correspondance qui corrobore notre asser-
tion par les détails suivants :

D'après le correspondant de ce journal, le fait
de la création d'une grande administration séparée
en Toscane, sous le gouvernement de S. A. R. le
prince de Carignan, serait arrêté. Le prince qui
tiendrait à Florence un grand état de maison, conser-
verait leurs positions aux personnes qui jouent en ce
moment en Toscane un rôle important, soit en poli-
tique, soit en administration. Les ministres actuels
resteraient à leur place et les diverses branches de
l'administration, formant actuellement les départe-

ments ministériels, prendraient le nom de direc-
tion.

De son côté, le *Nord* dit que l'acte d'annexion
sera solennellement passé devant le roi, les ministres
et les grands dignitaires de l'Etat, et que l'on ne tar-
dera pas à connaître la proclamation qui va être
adressée par Victor-Emmanuel aux nouvelles pro-
vinces de la monarchie, proclamation qui s'expli-
quera notamment sur les mesures adoptées pour
ces divers pays.

La *Presse* dit que Parme et Modène vont être im-
médiatement assimilées aux autres provinces de
l'Etat; en ce qui concerne la Toscane et les Roma-
gnes, on se rapprochera le plus possible de l'assimi-
lation, en laissant toutefois pour le moment les choses
dans l'état où elles sont; que d'ailleurs un projet de
loi sera présenté au parlement pour les mesures à
prendre à l'égard de ces deux provinces.

Mais la *Presse* ajoute les lignes suivantes qui sem-
blent en contradiction avec celles qui précèdent :
« En attendant, les finances, les postes, les télé-
graphes, les douanes, les poids et mesures et les
monnaies, sont déjà assimilés. L'occupation aura
lieu immédiatement. »

Nous avons ne pas bien comprendre comment
l'occupation de la Toscane par le Piémont et son as-
silation en ce qui touche à l'administration tout
entière peuvent être considérées comme des mesures
de nature à laisser les choses dans l'état où elles
sont.

Selon l'*Indépendance*, on hésiterait, dans la cons-
titution du régime à donner à la Toscane, entre le
titre de gouverneur général et celui de vice-roi qui
serait donné au prince de Carignan pour administrer
au nom du roi Victor-Emmanuel. Le journal belge
pense que ce dernier titre a quelque vraisemblance
de plus, en ce qu'il permettrait de maintenir à Flo-
rence sa dénomination de capitale et d'y conserver
presque la cour d'un souverain.

L'affaire de la Savoie et de Nice donne lieu,
comme tous les jours du reste, à une foule de bruits
dont nous nous faisons l'écho sans que nous ayons à
les démentir et à les affirmer. Les uns se présentent
sous la forme de conjectures et pourraient bien, en

FEUILLETON

LA FILLE DU SOLEIL.

ÉPISODE DE LA CONQUÊTE DU PÉROU.

(Suite et fin.)

Le prestige acquis par l'aventurier ne lui fit pas mar-
chander les délais. Halasco voyant, en partie, se réaliser
les promesses d'Ocella, regarda Pedro d'un air moins
hostile qu'auparavant.

Le sentiment de la supériorité intellectuelle de l'Es-
pagnol sur ceux qui l'entouraient, né des conversations
antérieures, se développa et grandit dans l'esprit d'Ocella,
à la vue de sa supériorité matérielle.

A son insu, la fille du soleil commençait à éprouver
une autre impression. Il en résulta qu'au lieu de pour-
suivre la tâche que sa position, son titre, les traditions
et ses promesses, lui imposaient, Ocella subit complète-
ment l'ascendant de son prisonnier.

Vainement, elle alla se jeter aux pieds de l'effigie du
soleil qui rayonnait dans l'intérieur du temple, vaine-
ment elle implora ses aïeux les Incas, elle se sentait in-
vinciblement entraînée vers l'étranger; elle voyait tom-
ber pièce à pièce les croyances qu'elle avait reçues, et
dont elle était chargée de maintenir le respect et les tra-
ditions.

L'Espagnol n'eut pas de peine à deviner ce qui se pas-
sait dans l'esprit de la jeune femme, et il se hâta de faire
une tentative d'où dépendait son salut.

— Ocella, lui dit-il, voulez-vous me sauver et me
préservier des vengeances d'Halasco?

— Si je le veux! N'ai-je pas tout fait pour cela, et
sous des conditions faciles à remplir?

— Impossibles!

— Voyons?

— Voulez-vous que je renie mon Dieu et mon pays?

— Je veux vous convaincre et non vous contraindre,
et c'est dans l'intérêt de votre salut.

— Je le sais, ma chère Ocella, mais n'est-il pas d'au-
tres moyens?

— Point que je connaisse.

— La fuite?

— Avez-vous exploré les jardins?

— Je les étudie depuis que je suis ici.

— Et ils vous ont appris?

— Que de ce côté il fallait y renoncer.

— D'autant qu'Halasco a placé partout des sentinelles.

— Et du côté du temple?

— Mêmes obstacles et même surveillance. Ajoutez que

les quatre filles du soleil, mes sœurs, enfermées dans le

temple, dont elles gardent les trésors, veillent sans

cesse.

— Alors, comme je le disais, reprit froidement Pedro,

mon supplice n'a été qu'ajourné?

— Ne dites pas cela, ne dites pas cela, répliqua dou-
loureusement Ocella. Qui sait! il ne faut pas désespérer.

— Pour que le ciel vous aide, il faut s'aider soi-
même.

— Je le sais, mais il faut aussi attendre que l'occasion
vienne se présenter.

— Ou la faire naître, d'ailleurs, la foi donne la pa-
tience.

— Ayez donc la foi, dit Ocella troublée, en s'enfuyant
pour n'en pas dire davantage.

Pedro, après avoir quitté la fille du soleil, prolongea
sa promenade solitaire dans les jardins, puis il alla visi-
ter le cheval qui lui avait été si singulièrement rendu.

Rentré dans sa cabane, il ne se sentit pas disposé à
dormir, et, pour occuper ses loisirs, il alluma une bran-
che d'arbre à résine qu'il ficha au-dessus du bloc qui lui
servait de table. A la lueur, il se mit à fabriquer, en
employant des écorces tressées en cordes, une bride
pour sa monture. Un morceau de bois de fer servit de
mors, et bientôt le prisonnier vit avec satisfaction que
l'appareil de sa fabrique pourrait servir au besoin à
diriger l'animal. L'arquebuse rendue par le chef Halasco
fut, à son tour, soigneusement remise en état. Pedro,
comme tous les gens prévoyants, ne voulait pas, l'occa-
sion échéant, se trouver pris au dépourvu.

Après plusieurs heures employées à ces détails, Pedro

effet, n'être que des présomptions de correspondants habiles à voir surtout les choses qui n'existent point. D'autres affectent une allure plus nette, quoique au fond on ne doit y attacher que la même importance.

On écrit de Turin à un journal que le roi Victor-Emmanuel a reçu, sous la forme d'un autographe du Saint-Père, un second *monitoire*. Nous espérons encore que cet acte n'aura pas de suite.

Une correspondance datée de Vienne du 14 mars assure que les négociations qui auraient été entamées entre les grandes cours, dans le but de présenter de concert des observations contre le projet d'annexion de la Savoie et de Nice, n'ont pas pu aboutir, par suite de la répugnance qu'éprouve le cabinet russe à se lier, même indirectement, à la politique autrichienne, et il en est de même avec le cabinet de Berlin. A Saint-Petersbourg, la Prusse n'a rencontré aucun encouragement.

Ce qui paraît certain, c'est l'isolement de l'Autriche et la résolution des autres grands cabinets européens de ne point s'engager à la légère, et pour des intérêts qu'on ne saurait nettement définir, dans une politique sinon hostile, du moins méfiante, qui elle-même ne serait plus en harmonie avec la situation respective des puissances et les relations des peuples entre eux. — *Esparbié. (Le Pays.)*

Nous remarquons la correspondance suivante de Londres dans le *Courrier du Dimanche* :

« Londres, 15 mars, 5 h. du soir. — Considérez les lignes suivantes comme un post-scriptum à ma lettre de ce matin, mais considérez-les aussi comme renfermant des renseignements très-authentiques.

« J'apprends de source certaine que le Pape a prié l'Empereur Napoléon de retirer les troupes françaises de Rome. Le Saint-Père déclare s'être entendu avec le roi de Naples à l'effet d'obtenir de fortes garnisons de troupes siciliennes dans les Etats pontificaux.

« L'Empereur Napoléon n'a élevé aucune objection contre le désir du Pape; S. M. a annoncé qu'elle était résolue à rappeler simultanément l'armée française de Lombardie et de Rome. Elle a donné les ordres nécessaires pour cette évacuation complète, mais elle ne veut pas qu'elle s'effectue avant que le cabinet de Vienne n'ait pris l'engagement de ne pas recommencer la guerre avec le Piémont. Des négociations, à cet égard, sont entamées entre l'Empereur Napoléon et l'empereur François-Joseph. » *(Le Pays.)*

Voici, d'après l'*Indépendance belge*, la communication faite par M. Kern à M. Thouvenel, de la part du gouvernement suisse, au sujet de l'annexion de la Savoie à la France :

« Monsieur le ministre,

« En suite d'une dépêche de Berne, je dois informer Votre Excellence que le conseil fédéral a adressé au gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, concernant la question de l'annexion de la Savoie à la France, une note où il demande l'observation des stipulations du traité de 1564, confirmé par le traité du 16 mars 1816 entre la Sardaigne et la Suisse, en tant qu'elles touchent la cession du territoire actuel de la Savoie à une autre puissance.

« Je dois ajouter que mon gouvernement regarde tout particulièrement toute annexion des provinces neutralisées du Chablais, du Faucigny et du Gene-

vois, à une autre puissance, comme étant en contradiction avec les stipulations des traités de 1815 qui garantissent ces provinces, dans l'intérêt de la neutralité suisse, comme si elles étaient une partie intégrante de la Confédération, en déclarant : « qu'elles doivent jouir de la neutralité de la Suisse » de la même manière que si elles appartenaient à celle-ci. »

« En attendant, mes instructions m'imposent le devoir, en me référant aux considérations que j'ai eu l'honneur de vous exposer verbalement dans l'audience que vous avez bien voulu m'accorder le 13 mars, de protester formellement contre toute mesure qui aurait pour but d'annexer ces provinces à la France, jusqu'à ce que les puissances de l'Europe auxquelles le gouvernement impérial lui-même a déclaré vouloir soumettre cette question se soient prononcées.

« Je profite de cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le ministre, les assurances de ma plus haute considération. (Signé) KERN. »

EXPÉDITION ESPAGNOLE DU MAROC.

Les journaux de Madrid publient la dépêche suivante :

Campement de Tétouan, 11 mars. — L'ennemi, en forces considérables, et parmi ces forces les kabylas belliqueuses qui stationnent devant Melilla, s'est présenté ce matin, faisant mine d'attaquer nos campements au sud de Tétouan, s'appuyant sur la Sierra-Bermeja. Les troupes, après avoir repoussé les premières attaques, se sont élancées à leur tour sur les positions marocaines; elles les ont enlevées l'une après l'autre avec leur élan habituel et les ont occupées. La perte de l'ennemi a dû être très-considérable. On ne peut pas encore préciser la nôtre, attendu qu'en ce moment je rentre avec les troupes qui ont poursuivi l'ennemi l'espace de plus d'une lieue et demie. *(Le Pays.)*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 16 mars. — Les nouvelles de Turquie sont meilleures. La crise ministérielle est arrêtée. Les ambassades d'Angleterre et de France appuient les impôts sur les loyers, mais la Russie affecte de défendre les immunités des Européens. Balchinsky, principal agent russe en faveur du panslavisme, est allé en Bulgarie organiser l'agitation; de nouveaux consulats dans le nord seront occupés par des Russes, et les postes secondaires par des Bulgares ottomans.

Un journal bulgare, rédigé par des Russes, va paraître à Constantinople.

Des lettres de Toulon affirment le rappel de la flotte d'Algésiras.

Turin, 17 mars. — Des dépêches de Gênes, du 17, donnent des nouvelles de Naples du 14, annonçant que six Napolitains sont partis pour l'exil; d'autres auraient reçu contre-ordre, parce que Vienne désapprouve ces excès.

Un général autrichien est arrivé à Naples, et les ambassadeurs des puissances occidentales auraient donné des conseils au roi.

Rome, 16 mars. — Ce matin a eu lieu au Vatican une grande manifestation en faveur du Saint-Père.

Londres, 18 mars. — L'*Observer* prétend que la

cession de la Savoie et de Nice à la France n'empêchera pas la formation d'un royaume italien assez fort pour résister à l'ambition de la France ou de l'Autriche.

Lord John Russell doit proposer demain le projet de réforme dont la deuxième lecture sera votée par la chambre des communes, après une ou deux séances.

Francfort, 17 mars. — Dans la séance de la Diète germanique de ce jour, la Prusse a exprimé à l'avance son vote concernant la question hessoise, en demandant qu'on commence d'abord par examiner et qu'on rétablisse ensuite la constitution de 1831.

La majorité de la commission a proposé de passer à l'ordre du jour sur la pétition de la deuxième chambre de Hesse, pour cause d'incompétence; la minorité, au contraire, repousse cette proposition.

Constantinople, 12 mars. — Les dernières nouvelles annoncent qu'une députation serbe a été reçue par le sultan. Cette députation avait pour but de demander à Sa Hautesse l'investiture de la dignité d'hospodar de Servie pour le prince Michel, afin que ce dernier puisse prendre les rênes du gouvernement, en cas de mort du prince Milosch, son père.

Les mêmes nouvelles ajoutent que le sultan aurait accordé cette investiture au prince Michel, non à titre héréditaire, mais parce que la nomination aurait pour résultat de consolider la tranquillité.

FAITS DIVERS.

La Cour impériale, dans l'affaire de Mgr Dupanloup, a déclaré, à l'audience d'hier, la plainte des rédacteurs du journal *le Siècle* mal fondée; — a dit qu'il n'y a lieu d'examiner celle des héritiers Rousseau; — a renvoyé le prévenu sans dépens et a condamné les parties civiles aux frais envers l'Etat. — Havas.

— On lit dans l'*Akhbar* :

Dans la nuit du 24 au 25 février dernier, vingt maraudeurs arabes environ envahirent la ferme de M. Blansubé, médecin à Mostaganem. Cette habitation est située à près de 4 kil. de Relizane. Les malfaiteurs, qui étaient armés jusqu'aux dents, enlevèrent deux juments et quatre bœufs, mais ce fut en laissant morts sur le carreau trois des leurs.

En effet, au moment où les Arabes envahirent la ferme, elle était occupée par deux domestiques et un ouvrier. Sans s'effrayer du nombre, ces braves gens, disposés à défendre la propriété de leur maître et à défendre chèrement leur vie, s'étaient retranchés dans l'intérieur de la ferme, d'où ils dirigèrent sur les Arabes un feu continu, et ce fut avec succès, puisque trois des maraudeurs furent tués sur place.

L'autorité avertie a procédé aussitôt à une enquête, à la suite de laquelle une quinzaine de maraudeurs, prévenus de vol à main armée, ont été écroués à la prison de Mostaganem.

CHRONIQUE LOCALE.

LES ÉCHEVINS

OU ANCIENS ADMINISTRATEURS DE LA VILLE DE SAUMUR.

Au mois de février 1437, le roi Charles VII, étant à Montreuil-Bellay, accorda aux habitants

sentit le sommeil le gagner, et il allait se jeter sur son lit de feuilles quand il vit sa porte s'ouvrir brusquement.

C'était Ocella qui entra.

Un trouble inexprimable et une anxiété profonde se peignaient sur son visage.

— Qu'avez-vous donc? s'écria Pedro.

— Silence! fit la prêtresse.

— Mais, enfin, qu'y a-t-il?

Ocella lui tendit une main, que Pedro serra avec effusion.

— Vous m'avez demandé, aujourd'hui, de songer aux moyens de vous rendre la liberté, dit la Péruvienne d'une voix tremblante, et je vous ai dit d'espérer.

— Je n'ai garde d'oublier vos paroles, et j'attendrai avec confiance parce que j'espère.

— Votre attente ne sera pas longue, dit tristement Ocella.

— Il serait vrai! fit Pedro ravi.

— Oh! je me rends bien coupable envers ceux qui m'ont constitué votre gardienne. J'ai promis sur ce qu'il y a de plus révérend dans ce pays de vous amener à embrasser nos lois, nos croyances, à initier nos guerriers aux secrets de votre supériorité, à les conduire au combat, ou de vous laisser subir le sort qui vous était réservé. Eh bien! je me rends parjure, je trahis mon pays

et trompe des vengeances légitimes; pourquoi? parce que vos paroles ont troublé ma raison, parce que vous avez ébranlé, sinon détruit, mes anciennes croyances, et que, prêtresse indigne du soleil, je penche à placer au-dessus de ce Dieu visible le Dieu invisible que vous adorez.

Ocella, en finissant, fondit en larmes.

— Ne pleurez pas, chère enfant, car c'est la voix inconnue de l'humanité qui prend ses droits en vous inspirant la pensée d'un salut acheté au prix de tant de sacrifices. Mais, que faire?

— Prenez vos armes, éteignez cette torche et suivez-moi.

Pedro s'empressa d'obéir.

Ocella le guida dans l'obscurité.

— Il faudrait fuir vite; prenez donc votre monture, lui dit-elle à l'oreille.

On alla vers le réduit improvisé, dans un endroit retiré, pour abriter le cheval. Puis Ocella conduisit l'aventurier le long des murailles naturelles qui bordaient le jardin. Derrière un massif, elle dérangea une claie masquée par des plantes grimpances et des pariétaires. Une large voie souterraine s'ouvrait devant le groupe. Ocella marcha en avant, Pedro suivit en amenant son cheval.

Au bout d'un quart d'heure, on se trouva en face d'une sortie, cachée par les expansions épaisses d'arbustes épi-

neux. Ce ne fut pas sans peine que Pedro put faire sortir sa monture.

Pendant le trajet, l'Espagnol et la Péruvienne avaient gardé le silence.

— Vous voici libre, dit Ocella, en retenant ses larmes, seulement, souvenez-vous de moi, mon ami, et n'ayez pas d'inquiétude, car j'expliquerai votre disparition par des moyens surnaturels.

— Un mot, Ocella, dit solennellement Pedro. Voulez-vous que je quitte le Pérou en toute tranquillité de conscience et d'esprit?

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire qu'en quittant le Pérou, j'y laisse une moitié de mon âme, et que cette moitié c'est vous. On a peur pour ceux que l'on aime. Ocella, voulez-vous me suivre dans mon pays?

La fille du soleil resta un moment muette de surprise, de crainte et de bonheur.

— Foi de gentilhomme, vous deviendrez ma compagne, et apprendrez le dernier mot de toutes les merveilles que j'ai ébauchées devant vous.

— Merci, mon ami, put dire enfin Ocella. Vous payez trop cher les efforts que j'ai faits. Que suis-je auprès de vous, et que serais-je en Espagne?

— Pas de prétextes, le temps presse. Je vous aime,

de Saumur des Lettres-Patentes qui leur permettaient de s'assembler périodiquement et de nommer deux *Echevins* et un *Procureur* et *Receveur* pour s'occuper des affaires de la ville. Louis XIII confirma, en 1616, les privilèges accordés aux habitants de Saumur, par les rois Charles VII et Henri IV.

Malheureusement ces pièces ont été perdues avec beaucoup d'autres qui faisaient partie des Archives communales. Cependant ces vieux parchemins sont comme les titres de noblesse d'une ville; ils servent à prouver son importance aux différentes époques de son histoire, et on les prend en considération lorsqu'il s'agit d'y créer un établissement nouveau. Ainsi, la connaissance que l'on avait de l'existence, à Saumur, d'une *Académie d'équitation* dès le XV^e siècle, fut une des raisons qui déterminèrent le gouvernement à y fixer l'*Ecole de cavalerie*.

Nous publions une liste des *Echevins* de Saumur: c'étaient (comme aujourd'hui le Maire et l'Adjoint) des personnages pris parmi les principaux habitants et élus tous les trois ans par leurs concitoyens. L'un d'eux était ordinairement choisi dans la magistrature et l'autre parmi les marchands.

On trouvera dans cette liste, quoique incomplète, beaucoup de noms qui se rattachent à l'histoire locale, et dont un certain nombre appartient encore à des familles existantes.

| | |
|---|-----------|
| Gilles Lecamus était échevin en | 1608 |
| Adam Lebeuf | 1608 |
| Philippe Marais, sieur du Bouchet | 1617 |
| Nicolas Virdoux, marchand | 1617 |
| Guillaume Bourneau, sieur de Beauregard | 1623 |
| René Huguet, notaire | 1623 |
| André Bourneau | 1627-1629 |
| Jean Saiget, marchand | 1627-1629 |
| Charles Drugeon | 1629-1634 |
| Clément Vallette | 1630-1635 |
| Alphonse Raynard, sieur de Saint-Jouin | 1636-1641 |
| Denis Prêtre | 1636-1641 |
| François de Lossendière | 1642-1644 |
| Jean Cochon | 1642-1647 |
| Balthazar Durson | 1644 |
| Charles Coustis | 1649-1650 |
| Pierre Rousseau, marchand | 1649-1650 |
| Michel Guiot | 1653-1654 |
| François Hubert | 1654-1656 |
| Jacques Lehou | 1654-1656 |
| François Foullon | 1656-1659 |
| René Richardin | 1656-1659 |
| Boutaut | 1659 |
| René Jacob | 1659-1662 |
| André Baguenard | 1660-1662 |
| Jean Dugrès, avocat | 1662 |
| Jean Prêtre | 1662 |
| Pierre Jaunay | 1665-1668 |
| André Gueniveau, sieur de la Frogerie | 1665-1668 |
| René Fouier, juge-prévôt | 1668-1671 |
| François Berthault | 1668-1669 |
| Jacques Leroy | 1669-1671 |
| Charles Drugeon, sieur des Portes | 1671-1674 |
| Yves Chapelle, marchand | 1671-1674 |
| Antoine Lebeuf, sieur de la Rue | 1674-1677 |
| Jean Phelippeau, marchand | 1674-1677 |
| Jean Chol, nommé par le roi | 1677-1680 |

Ocella; m'aimez-vous?

— Si je vous aime, murmura la grande prêtresse, en prenant les mains de Pedro.

— Eh, bien! alors, en route.

Un instant après, l'Espagnol et la Péruvienne étaient emportés sur la croupe de l'andalous.

Le lendemain, un parti d'Espagnols, poursuivant une bande de Péruviens, découvrit le temple des montagnes. Pour s'en emparer, il fallut livrer un combat opiniâtre et sanglant.

Le grand chef Halasco, blessé, tomba mourant dans les bras de quelques guerriers.

— Mes amis, dit-il d'une voix prophétique, ne regrettez pas ma mort. J'ai le bonheur de ne pas survivre à mon pays et à ses croyances. La grande prêtresse Ocella, la fille du soleil, a renié son origine, et nos guerriers succombent sous les foudres des étrangers. C'est aujourd'hui le dernier jour du Pérou.

Halasco avait dit vrai. De ce jour, la domination espagnole embrassa tout le pays et détruisit les temples.

Six mois après ces événements, Pedro d'Aguilar épousait, dans la cathédrale de Tolède, la fille du soleil Ocella, qui avait reçu au baptême le prénom d'Angelina. (*Dimanche des Familles.*)

AUGUSTE VERGNES.

| | |
|--|-----------------------|
| Vincent Hurtault, sieur de Champfleury | 1677-1680 |
| Antoine Fouier, sieur de la Proustellerie | 1680-1683 |
| Guillaume Salmon, marchand | 1680-1683 |
| Joseph Foullon, sieur de la Croix | 1683-1686 |
| Rolland Quinot | 1683-1686 |
| Alphonse Bizard, avocat | 1686-1687 |
| Jean Joullain | 1686 |
| Hilaire Coustis, conseiller à la prévôté | 1689-1690 |
| Martin Rousseau | 1689-1692 |
| Jacques Salmon l'aîné, avocat | 1692-1695 |
| René Guillon, marchand | 1692-1695 |
| Julien Hudault, avocat | 1695-1698 |
| Innocent Joyau, marchand | 1695-1698 |
| Jacques Maupassant | 1698-1701 |
| Charles Guillon | 1698, mort en 1699 |
| René Dutertre, sieur des Roches | 1701-1704 |
| Michel Chapillais | 1701-1704 |
| Anne-Scipion Lebeuf, sieur du Perray de Richebourg | 1704-1709 |
| Florent Gondouin | 1704-1707 |
| Jean Molnier | 1707-1710 |
| Pierre Ogier de la Claverie | 1709-1710 |
| Anne-Scipion Lebeuf, sieur du Perray de Richebourg, réélu | 1710-1717 |
| Jean Denis | 1710-1713 |
| Jean Lebreton du Bignon | 1713-1716 |
| Gilles Besnard, marchand | 1716 |
| Clément Vallette, sieur de la Varanne | 1717-1720 |
| Jean Meschine, sieur des Fresnais | 1717-1720 |
| Jacques Salmon de Bonnacour | 1720-1723 |
| Nicolas Phelippeaux, marchand | 1720-1723 |
| Joseph Guérier, sieur de Villevert | 1723 |
| Pierre Olivier, sieur de Bommois | 1723-1729 |
| Pierre Jaunay le jeune | 1723-1729 |
| Pierre Durson, sieur d'Aubigny | 1729-1732 |
| Jacques Bineau, marchand | 1732-1735 |
| Joseph Guérier, sieur de Villevert, réélu | 1732-1735 |
| Pierre Olivier de Bommois, renommé | 1737 |
| Nicolas Phelypeaux | 1738-1740 |
| Aignan Maupassant | 1737-1740 |
| Louis-César Budan | 1740-1744 |
| Jacques Hardouin de la Coudrière, marchand | 1740-1743 |
| Robert Boret de Logerie | 1744-1749 |
| Joseph Locheteau, avocat | 1744-1749 |
| Urbain Fermé, négociant | 1747 |
| Paul Desmé | 1752 |
| Jean Delavau de la Garde, marchand | 1752-1754 |
| François Allain, avocat et procureur du roi à l'Hôtel-de-Ville, élu lieutenant de maire et premier échevin | 1755-1760 |
| François Delalande, deuxième échevin | 1755-1760 |
| Gabriel Leblanc, nommé lieutenant de maire et premier échevin | 1761 |
| Nicolas Lemesle, échevin | 1761-1765 |
| Maurice Bizard, lieutenant de maire et premier échevin | 1762-1768 |
| Marc-Louis Cahouet, deuxième échevin | 1765-1767 |
| René Dutertre des Roches, troisième échevin | 1765-1768 |
| Joseph Boutault, quatrième échevin | 1766-1767 |
| Pierre Sailland, avocat, échevin | 1767 |
| René Levesque, négociant | 1767 |
| Elexis Prunier, conseiller à la sénéchaussée | 1768 |
| Charles Normand, médecin | 1768, mort le 3 juin. |
| Joseph Boutault, avocat | 1768-1770 |
| Claude Dufour de Chanteloup, avocat en parlement, échevin depuis | 1769 jusqu'en 1789. |
| Julien Boileve le jeune, négociant | 1769-1770 |
| Jean-Baptiste Barjolle, médecin | 1770-1773 |
| François Aucard, bourgeois | 1771-1773 |
| Pierre Sailland, avocat, réélu | 1771 |
| Antoine Thomas, notaire | 1771-1773 |
| Louis Fermé, prêtre, échevin de | 1776 à 1789 |
| Pierre-Fortuné Drouineau, avocat en parlement et conseiller à l'élection de Saumur, élu échevin le 11 août | 1789 |
| Nicolas Rossignol, notaire, élu le même jour | |

Il nous sera peut-être donné de compléter cette liste plus tard, si nous pouvons découvrir des documents convenables; alors nous nous empresserons de publier les noms de ceux de nos ancêtres qui ont administré la ville de Saumur au XV^e et au XVI^e siècles, et qui ont présidé à la construction de notre vieil Hôtel-de-Ville.

Saumur, le 7 mars 1860.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire, archiviste de la ville.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le bruit s'est répandu aujourd'hui qu'à la suite des dispositions du gouvernement piémontais relatives à la Romagne, et dont on trouvera l'analyse plus loin, les troupes françaises d'Italie auraient

reçu l'ordre d'évacuer immédiatement les lieux qu'elles occupent.

Nous croyons qu'en vue du règlement plus ou moins prochain des affaires italiennes, les commandants de nos troupes doivent avoir reçu des instructions au sujet de leur rentrée en France; mais on serait dans l'erreur en supposant, comme on semble le faire, que des ordres aient été donnés, dans ce sens, en vue des circonstances actuelles.

Il est clair que lorsque le règlement des difficultés pendantes, soit dans la haute Italie, soit dans les Etats pontificaux, aura atteint son terme, l'occupation française n'aura plus d'objet et devra naturellement cesser; mais, en ce qui touche la présence de nos troupes à Rome, il est bien évident que le gouvernement français, qui n'abandonne pas la défense des intérêts de la catholicité, déferera toujours, comme il l'a fait jusqu'ici, aux désirs et aux convenances du Saint-Siège. (*Le Pays.*)

Turin, 18 mars 1860. — La *Gazette officielle* du royaume annonce que M. Farini, arrivé à midi et quart, a été présenté au roi et à tous les corps de l'Etat à quatre heures. M. Farini, a dit:

« J'ai l'honneur de déposer entre les mains de Votre Majesté les pièces justificatives légales constatant le suffrage universel du peuple de l'Emilie. Daignez, Sire, accueillir avec bonté de gage de sa gratitude et de sa foi. »

Sa Majesté a répondu: « Cette manifestation de la volonté nationale est si universelle et si spontanée qu'elle confirme à l'Europe dans un autre temps et dans des conditions différentes le vote exprimé précédemment par l'assemblée de l'Emilie. Cette manifestation met le comble aux preuves d'ordre, de persévérance, de patriotisme et de sagesse par lesquelles ces populations ont mérité la sympathie et l'estime universelle. »

« J'accepte leur vote solennel, et dorénavant je me glorifierai de les appeler mes peuples. En reconnaissant et égalant à mes provinces anciennes, non-seulement les Etats de Modène et de Parme, mais encore les Romagnes, qui déjà s'étaient séparées par elles-mêmes du gouvernement pontifical, j'entends ne pas manquer à mon vif dévouement au chef de l'Eglise. »

« Je suis prêt à défendre l'indépendance nécessaire au suprême ministère du Pape, à contribuer à l'éclat de sa cour et à rendre hommage à sa souveraineté. Le Parlement, en recevant les représentants de l'Italie centrale, assurera la prospérité, la liberté et l'indépendance de ce royaume. »

La *Gazette* publie le décret annexant les provinces de l'Emilie. La ville est en fête. — Havas.

M. CH. JEUNETTE, pompier-mécanicien, place de la Bilange, informe sa clientèle et les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance qu'il vient de rouvrir son atelier, et qu'il est complètement en état d'exécuter tous les travaux qu'on voudra lui confier.

Il se chargera, comme par le passé, des installations, réparations, fabrication des appareils et ustensiles pour l'éclairage au gaz.

Par un nouveau procédé que M. Jeunette vient de découvrir, il se charge de faire donner à une pompe, quelle que soit la profondeur du puits, 25 % d'eau de plus que les autres pompes de même modèle, avec une réduction de 30 % dans la force motrice. (94)

Marché de Saumur du 17 Mars.

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------|--|
| Froment (hec. de 77 k.) 17 69 | Graine de colza | 22 — |
| 2 ^e qualité, de 74 k. 17 — | — de lin | 22 — |
| Seigle | 11 60 | Amandes en coques |
| Orge | 10 40 | (l'hectolitre) |
| Avoine (entrée) | 9 75 | — cassées (50 k) |
| Fèves | 12 — | Vin rouge des Cot., |
| Pois blancs | 23 80 | compris le fût, |
| — rouges | 27 20 | 1 ^{er} choix 1859. — |
| Cire jaune (30 kl) | 230 — | 2 ^e — |
| Huile de noix ordi. | 80 — | 3 ^e (a) — |
| — de chenevis | 45 — | — de Chinon |
| — de lin | 48 — | — de Bourgueil |
| Paille hors arrière | 44 26 | Vin blanc des Cot., |
| Foin | 60 75 | 1 ^{re} qualité 1859 |
| Luzeine (droits com) | 88 30 | 2 ^e (a) — |
| Graine de trèfle | 48 — | 3 ^e (a) — |
| — de luzerne | 50 — | — ordinaire |

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 17 MARS.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 67 30.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 93 75.

BOURSE DU 19 MARS.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 30.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE
UNE MAISON

Située aux Rosiers, sur la levée, en face la place de l'Eglise, Actuellement occupée par M. SÉCHET, boulanger.

Cette maison, par sa position, convient à tout commerce de détail. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e BEDON. (149)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

A Saumur, rue du Temple. S'adresser, audit notaire. (150)

Etude de M^e BIGOT, notaire à Parçay, canton de Noyant.

VENTE PUBLIQUE

Après le décès de M. Audouy, forgeron à Parçay,

Par le ministère de M^e BIGOT, le dimanche 25 mars 1860, à midi, et jours suivants :

1^o Des mobiliers comprenant : tables, lits de plumes d'oie, draps, liège de corps, secrétaire, armoire, bouteilles, et divers articles de chaudronnerie et de quincaillerie tels que marmites, chaudrons, poêles, poêlons, boîtes en fonte pour fourneaux, cuillères potagères, limés et étrilles pour chevaux ;

2^o Et du matériel de l'établissement de forgeron auquel est attaché un très-bon achalandage.

On paiera comptant. Le même jour, il sera procédé à la location de la maison et de l'atelier de forge, situés au bourg de Parçay. (151)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DERAUCOURT

Les créanciers de la faillite de M^{lle} Gabriel Deraucourt, marchande lingère à Saumur, sont prévenus de nouveau, conformément à l'art. 493 du Code de commerce, que la vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 17 avril à 9 heures du matin, et non le mardi 10 annoncé déjà par erreur.

Le Greffier du Tribunal de commerce. (152) TH. BUSSON.

SERVICES DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 7 avril 1860, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (153)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER.

Diverses sommes à terme, 10,000 fr. et 2,000 fr. à rente viagère. S'adresser audit notaire. (120)

A CÉDER

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, dans une résidence agréable, à deux myriamètres de Saumur, d'un produit moyen de deux mille cinq cents francs.

S'adresser à M. LEROUX père, ancien notaire à Saumur. (97)

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean. S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS, Pour entrer en jouissance immédiatement,

LE CAFÉ D'ORLÉANS

Rue du Portail-Louis.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

UNE MAISON, rue d'Orléans, 30, joignant le magasin de la Belle Jardinière.

S'adresser à M^{me} Pineau-Baudry, rue des Payens, 3. (44)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

APPARTEMENT COMPLET AU PREMIER ET SECOND,

Maison Sartoris, quai de Limoges. S'adresser à M^{me} veuve SARTORIS.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN, Rue du Prêche.

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez M. PERARE ; à Angers, J. PERRAULT, ph. ; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

Une maison d'épicerie demande UN GARÇON pouvant donner de bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

M^e MAUBERT, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. (117)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean ; à Bagné, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 5 FR.



BUREAUX, Rue St-Joseph, 20, A LYON.

LA FRANCE

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite : tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE JOURNAL AMUSANT

(JOURNAL POUR RIRE)

Paraît tous les samedis et donne, chaque fois, un très-grand nombre de DESSINS COMIQUES, CARICATURES, SCÈNES DE MOEURS, PORTRAITS-CHARGES DES HOMMES EN RÉPUTATION, PARODIES DESSINÉES DES PIÈCES DE THÉÂTRE EN VOGUE, etc., etc.

Le Journal amusant se voit à Paris dans tous les cafés, tous les établissements publics de quelque importance ; on le voit aussi sur toutes les tables de salon : c'est le plus répandu de tous les petits journaux non politiques. C'est aussi le moins cher de tous les journaux de dessins comiques.

Les abonnés du Journal amusant reçoivent gratis le MUSÉE FRANÇAIS, journal mensuel, qui publie DE TRÈS-GRANDS DESSINS SÉRIEUX, DES COPIES DE TABLEAUX CÉLÈBRES, DES VUES INTÉRESSANTES, en un mot, DES OEUVRES D'ART.

Prix du Journal amusant : trois mois, 5 francs ; six mois, 10 francs ; un an, 17 francs.

On souscrit en envoyant un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

Pu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,